



Sofanco me fait paye 30,9 de frais

Par **manarh204**, le **21/01/2011** à **21:41**

Bonjour, j'ai un crédit chez Sofinco depuis 6 mois, je règle toujours par prélèvement automatique, mais ce mois-ci la banque a rejeté le prélèvement le 30/12/2010. Moi j'ai été pas au courant. Alors aujourd'hui le 21/01/2011 j'ai reçu une lettre de Sofanco. (M. vous avez souscrit un contrat sur lequel nous constatons un retard de paiement. Afin que votre contrat reprenne son cours normal, voudrez-vous bien nous régler 417,16 euros par retour.) Normalement le prélèvement de tout le mois est de 386,26 euros. J'avais 30,9 euros de frais, j'ai appelé le service client rien avoir ils veulent que je paie la totalité. Est-ce qu'ils ont le droit de me faire payer le 30,9 euros sans me prévenir ? merci

Par **amajuris**, le **22/01/2011** à **09:35**

Bonjour, il faut relire votre contrat de prêt pour voir ce qu'il prévoit dans ce cas. Pourquoi votre banque a-t-elle rejeté le prélèvement ? Est-ce pour un problème de provision insuffisante ? Dans ce cas, il vous appartient de vérifier que le solde de votre compte est suffisant. Il est évident que ce rejet de prélèvement provoque des frais de gestion supplémentaires à votre créancier dont vous êtes responsable dans le cas où la provision était insuffisante. Cordt